



PROVINCE DE QUÉBEC  
Municipalité Saint-Frédéric

Aux contribuables de la susdite municipalité

**AVIS DE PROMULGATION  
DES RÈGLEMENTS 393-24, 394-24, 398-24 et 400-24**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité, QUE :

Lors de la séance ordinaire du 12 mars 2024, le conseil de la municipalité de Saint-Frédéric a adopté les règlements suivants :

- **Règlement 393-24 amendant le plan d'urbanisme 295-15 qui a pour objet :**
  - La mise à jour du *Plan des potentiels et contraintes* pour tenir compte de la modification des aires de protection des puits municipaux de Saint-Frédéric ainsi que de Tring-Jonction et l'ajout d'un article sur les îlots de chaleur et l'imperméabilisation des surfaces;
- **Règlement 394-24 amendant le règlement de zonage 297-15 qui a pour objet :**
  - Les normes d'implantation des sites d'extraction et le remplacement du terme « terrain » par « lot » à certains endroits;
- **Règlement 398-24 remplaçant le règlement sur l'entretien des bâtiments 383-23 qui a pour objet :**
  - Ajout d'un article manquant sur le maintien en bon état des bâtiments;
- **Règlement 400-24 amendant le règlement 301-15 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme qui a pour objet :**
  - Remplacement du terme « terrain » par « lot »;

Ces règlements sont entrés en vigueur le 24 avril 2024 à la suite de la délivrance des certificats de conformité à cet effet par la MRC de Beauce-Centre.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance desdits règlements au bureau municipal situé 850 rue de l'Hôtel de Ville à Saint-Frédéric, aux heures habituelles d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-FRÉDÉRIC, CE 29 avril 2024

Cathy Poulin, directrice générale et greffière-trésorière



PROVINCE DE QUÉBEC  
Municipalité Saint-Frédéric

---

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Cathy Poulin, directrice générale et greffière-trésorière, résidant à Saint-Frédéric certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 12h00 et 13h00 le 29 avril 2024 aux endroits suivants : Bureau municipal & Bureau de poste

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 29 avril 2024.

Directrice générale et greffière-trésorière

---